

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 26/09/2023

Publication :  
le 06/10/2023

**Délibération n° D-2023-363**

Demande d'ouverture d'enquête parcellaire - Rue de la  
Routière

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE

**Excusés :**

Madame Ségolène BARDET.

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Demande d'ouverture d'enquête parcellaire - Rue de la Routière**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.131-1 et suivants et R.131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire ;

Vu la délibération n°D-2018-280, du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre de la procédure et autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète des Deux-Sèvres, la prescription d'une enquête d'utilité publique pour le projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2020 portant ouverture, du lundi 7 septembre 2020 au jeudi 24 septembre 2020 inclus, d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;

Vu la délibération n°D-2021-85, du 15 mars 2021, approuvant la déclaration de projet et prononçant l'intérêt général de cet aménagement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement d'une voie verte rue de la Routière à Niort ;

Vu le dossier d'enquête parcellaire ci-annexé concernant les parcelles cadastrées Commune de Niort, Section ZV n°436, 438, 440, 442, 444, 450, 446, 448 et 452 ;

Considérant que :

- le projet d'aménagement de la rue de la Routière s'inscrit dans un secteur de la Ville en développement prévu par le Plan Local d'Urbanisme, par un Emplacement Réservé A595 en vue de l'élargissement de voirie ;
- au niveau de l'intersection entre la rue de la Routière et la route de Coulonges, dit secteur de Grand-Croix, se trouvent des équipements sportifs et le crématorium, mais aussi la zone commerciale qui s'est développée route de Coulonges ;
- la partie urbaine et résidentielle de la voie comporte des trottoirs aménagés, tandis que la sortie d'agglomération marque la fin de ces aménagements ;
- le projet d'aménagement d'un chemin cyclable et piétonnier commence après la dernière maison d'habitation, sise 50 rue de la Routière, au niveau de laquelle prend fin l'actuel trottoir, et se poursuivra jusqu'à l'intersection avec le chemin du Cabaret, marquant le début d'un nouveau cheminement cyclable et piétonnier ;
- les objectifs d'amélioration qualitative des circulations, tant piétonne que cycliste, impliquent la sécurisation d'un cheminement spécifique vers les équipements sportifs et commerciaux ;

Considérant que ces parcelles privées, figurant en Emplacement Réservé au PLU, et cadastrées Commune de Niort, Section ZV n°436, 438, 440, 442, 444, 450, 446, 448 et 452, revêtent un caractère indispensable pour la réalisation de l'aménagement de la rue ;

Considérant les refus de cessions amiables par les différents propriétaires ;

Considérant qu'il convient de poursuivre l'acquisition, y compris si nécessaire par voie d'expropriation ;

Considérant que la mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de Madame la Préfète des Deux-Sèvres l'ouverture d'une enquête parcellaire pour cette opération ;
- approuver le dossier d'enquête parcellaire ci-après annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de Madame la Préfète des Deux-Sèvres un arrêté de cessibilité des parcelles visées par l'enquête parcellaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à la procédure susvisée.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

**Aurore NADAL**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGÉ**